

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 7 OCTOBRE 2011

CONVENTION EPORA

Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer une convention tripartite entre la Commune, la CCPH et l'EPORA pour l'aménagement du site de EROME SA.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

A l'unanimité, le Conseil municipal sollicite l'octroi d'une subvention départementale au titre des amendes de police pour l'aménagement de sécurité des rues de Paturel et Saint Antoine.

SECURISATION DU CLOCHER : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les devis concurrents des entreprises sollicitées pour les travaux de sécurisation du clocher. Après analyse des offres le Conseil municipal, choisit, à l'unanimité, l'entreprise ACROBATIS'CIME pour un montant de 4 600 euros H.T.

ADHESION DU SII-SEG AU SYGRED

Suite à l'adhésion du Syndical Intercommunal d'Irrigation Serves Erôme Gervans au Syndicat de Gestion de Ressource en Eau de la Drôme, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette adhésion et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette décision.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Monsieur le Maire présente la demande du comité de jumelage sollicitant l'octroi d'une subvention exceptionnelle.

Le Conseil municipal, par 11 voix pour et 3 abstentions, accorde une subvention exceptionnelle de 187 euros au comité de Jumelage pour la réception de nos amis Suisses.

Pour extrait
en Mairie, le 10 octobre 2011
le Maire,